



Charte

de l'itinérance en milieu naturel



Nos engagements envers vous et envers la nature

En tant que prestataire d'activité de pleine nature bénéficiant de la marque « Accueil du Parc naturel régional du Haut-Languedoc », nous nous engageons à :

- 1** Contribuer au développement de notre territoire et participer à la construction de son identité, c'est-à-dire à :
 - Favoriser la rencontre entre les habitants du territoire à travers nos activités ;
 - Proposer des activités de découverte du Parc naturel régional du Haut-Languedoc : son patrimoine naturel et paysager, son patrimoine culturel et historique, son patrimoine bâti et architectural ;
 - Tenir à disposition de notre public les fiches thématiques d'interprétation du patrimoine éditées par le parc naturel régional du Haut-Languedoc.
 - Relayer les informations touristiques liées au Parc naturel régional du Haut-Languedoc.
- 2** Contribuer aux enjeux de gestion de l'espace, à la préservation environnementale et à l'intégration paysagère
 - Faire en sorte que notre lieu d'accueil ne soit pas source de nuisance d'aucune nature ;
 - Respecter l'environnement en tenant compte du caractère sensible des milieux, en connaissant et en appliquant la réglementation en vigueur, en mettant en place un système de collecte des déchets pendant l'activité, en informant le Parc de toute présence d'espèces sensibles ;
 - Réduire les pollutions liées à notre activité.
- 3** Appliquer le concept de développement maîtrisé par l'homme et contribuer à des enjeux sociaux
 - Entretien des relations de qualité avec tous les usagers des espaces naturels : refermer les clôtures après notre passage, être courtois envers tous et en toute circonstance, être discret, respecter le droit de propriété ;
 - Faciliter l'accès à nos activités pour un public large : public en situation de handicap, scolaires, seniors, ...

Parc naturel régional du Haut-Languedoc

BP. 9 - 34220 Saint-Pons de Thomières

☎ 04 67 97 38 22 - 📠 04 67 97 38 18

www.parc-haut-languedoc.fr

